CONDITIONS DE L'AMITIÉ.

1o. POUR LA FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est un article purement d'avance.

3o. L'abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en donne préalablement son intention par écrit, à l'*éditeur de la Nouvelle-Orléanaise*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis s'insèrent en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est D'UNE PIASTRE *pour chaque insertion en moins*, pour la première insertion, *dans chaque langue*, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalles* seront ordonnés par le nombre de fois que la première insertion, c'est-à-dire une insertion par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. Les abonnements à l'année pour la *Nouvelle-Orléanaise*, *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, sans quoi elles ne seront pas reçues. Autrement elles resteront à la poste.

9o. Le *Courrier* ne recevront pas régulièrement [illegible] *Courrier* d'en informer l'éditeur.

10o. L'éditeur *Courrier* se réserve le droit ni de refuser [illegible] suspendre un abonnement.

## Ports du nord et les côtes.

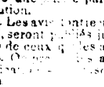

[illegible] la Nouvelle Orléans, Plaquemine et Baton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les [illegible] de la Nouvelle Orléans, à 10 heures du matin, pour Baton Rouge tous les vendredis et [illegible] M. il prendra du fret et des passagers. Il commencera ses voyages [illegible].

Pour le passage s'adresser à bord, au capitaine, ou à CAYCHERE, DARAN & Co, rue St. Louis, Nos. 11 et 15.

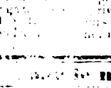

Pour Bayou Sarn, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires.—Le [illegible] partira régulièrement tous les [illegible] de la Nouvelle Orléans, à 10 heures du matin, pour Baton Rouge tous les vendredis et [illegible] M. il prendra du fret et des passagers. Il commencera ses voyages [illegible].

Pour le passage s'adresser à bord, au capitaine, ou à CAYCHERE, DARAN & Co, rue St. Louis, Nos. 11 et 15.

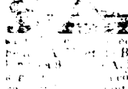

Pour la Mobile.—Le bateau à vapeur **Mobile**, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les mardi après l'arrivée du chemin de fer Mobile tous les vendredis et [illegible] M. il partira en allant et revenant. Louis, Passe Christiane, Est et Pontchartrain, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, Nlle Levée, 28 et 29.

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines.—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine [illegible] partira régulièrement comme paquebot régulier de St. Martinsville pour [illegible] Plaquemines, et Plaquemine à St. Martinsville pour [illegible] intermédiaires. Il partira de St. Martinsville pour [illegible] Plaquemine à 7 heures du matin [illegible] quitera Plaquemines pour St. Martinsville et Frank'in tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co, 42 & 43, Nlle Levée.

[illegible] partira pour Attakapas n'importe [illegible] Plaquemine, en partant de la [illegible] touches intermédiaires par les bateaux [illegible] Convoyeur, attendu que le VETERAN [illegible] passagers qui voudront par ces bateaux. sept

A VENDRE—Un Bateau [illegible] de première classe [illegible] LINCOLN & MAYNARD, 69, Nouvelle Levée.

## Les ports d'Europe.

LIVERPOOL—Le Navire **AMBASSADOR**, capitaine Lyon, sera expédié comme [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à LINCOLN & GREEN.

LIVERPOOL—Le Navire first [illegible] BRUCE MORRIS, capitaine [illegible] pour compléter [illegible] ayant de [illegible] BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

LE HAVRE—Le navire français [illegible] AMOLD, capitaine H. Burtin, [illegible] partira pour [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

LIVERPOOL—Le beau navire [illegible] RA, capitaine Dixon, doublé et [illegible] pour [illegible] S'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

LE HAVRE.—Le navire [illegible] BIENNE, capitaine Lavoy, sera [illegible] avec un chargement [illegible] S'adresser BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

LIVERPOOL—Le [illegible] COMET, capitaine J. Gordon, [illegible] pour [illegible] S'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville, No. 14.

## Les ports du Mexique.

POCITA PIA—Passage [illegible] le brick **CAROLE**, capitaine [illegible] partira [illegible] ou passage à bord, ou à CRAWFORD, JOHN CROSBY, 58, rue du Camp.

CAMPECHE—Le brick fin **CARLOTTE**, capitaine Whipper, [illegible] pour le port ci-dessus, partira [illegible] S'adresser à BAILEY & ABBOTT.

A BRAZORIA—Texas—La goélette **LES CESAR**, ayant la plus grande [illegible] pour le reste du passage, partira [illegible] S'adresser à bord au capitaine JAMES REED & Co, rue Royale, No. 35.

A FRETER.

[illegible] Vezzoso, du port de [illegible] D. L. Morien, prendra [illegible] Barcelone, Marseille, ou tout [illegible] S'adresser au capitaine VIDAL & LONGIS, 63, rue St. Louis.

A VENDRE—La goélette fine voilière [illegible] construite à Baltimore il y a quatre [illegible] de 26 tonneaux; elle sera vendue [illegible] encore une saison. S'adresser à [illegible] rue de la Douane, No. 20.

A VENDRE, [illegible] Bonne barque neuve, doublée et [illegible] **BONITA**, dans l'état [illegible] Pour les conditions, s'adresser à J. ROBERTS & co., Rue Royale no 117.

A VENDRE—La goélette **BEE**, du port [illegible] eaux, ayant été complètement réparée [illegible] l'inspection des ports du port. C'est un [illegible] vaisseau, enregistré A1, qui a été originairement [illegible] pour faire un bâtiment de guerre [illegible] et convient en outre et propre au commerce [illegible] peut recevoir de l'autre bord du [illegible] Pour plus amples détails et [illegible] KOHN, DAVON & Co. rue Bienville, No. 28

[illegible] de Leroy, pilules purgatives du docteur Le Roy, [illegible] de docteur Gouin; en débarquement [illegible] A. MICHOUD.

[illegible] goutteux du célèbre Boubée.—[illegible] rapidement de Goutte, [illegible] ces remèdes de ce remède, ne jouit pas [illegible] de toutes les [illegible] de goutte et rhumatisme chroniques à vendre chez la Pharmacie de [illegible] A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

TOILE d'Emballage & Cordages—400 pièces Toile d'Emballage du Kentucky, et 400 rouleaux Cordages, en magasin et à vendre par WM. G. HEWES & Co. 17 oct 31, rue Bourbon.

100 Caisses Vin de Bordeaux, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 8 oct no. 20, rue Toulouse.

## Avis de Banques et de Comp.

$100 DE RECOMPENSE.

Département du Gaz—Banque de la Compagnie du Gaz.

SECTION 38 DE LA CHARTE.

Il est de plus décrété, que les personnes qui, quelque soient les moyens qu'ils emploient intentionnellement, endommageront ou détruiront aucun partie des tuyaux de gaz posés par la compagnie, en vertu de cet acte, ou aucune partie de ses bâtimens, appareils et machines, la personne ou les personnes commettant le délit, seront, chacune d'elles responsables de tous les dommages ainsi occasionnés; et et de plus, pourront être poursuivies par acte d'accusation, en tout temps et dans les douze mois, qui suivront après que l'offense aura été commise, et sur conviction du fait, seront punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, et un emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, tous deux à la discrétion de la cour.

Conformément à la section qui précède, il est par le présent donné, que des lampes à l'usage public, appartenant à cette compagnie, ayant été allumées pour allumer des cigarres, ou dans de mauvaises intentions, ce qui endommage les dites lampes et les éteint, une récompense de $100 sera donnée sur toute information suffisante pour faire condamner toute personne qui aurait ainsi occasionné du dommage à aucun des ouvrages de cette compagnie.

20 oct E. W. WELLS, Secrétaire.

AVIS.

*Sect.* 11 *de la Charte de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.*

Il est de plus decrété, Que toute personne ou personnes, qui par malice ou autrement, endommageront ou détruiront aucune partie du dit chemin à coulisses fait par la dite compagnie, en vertu du présent acte, ou aucun des dits ouvrages, édifices, voitures ou machines qui y appartiennent, seront condamnées chacune d'elles, pour chacun des délits, à une amende de cent piastres, recouvrables par devant toute Cour de Jurisdiction compétente, et seront en outre, responsables de tous les dommages qui pourront en résulter; elles pourront de plus être poursuivies au criminel à telle époque que ce soit, dans les six mois après que le délit aura été commis, et punies d'une amende qui n'excèdera pas mille piastres, ou d'emprisonnement qui n'excèdera pas douze mois, ou à l'un et à l'autre.

Attendu que des personnes mal intentionnées, ont cherchées à obstruire le libre passage des chars, en plaçant des obstacles sur les coulisses (rails), il a été jugé convenable de publier comme ci-dessus, cette partie de la charte qui a rapport à ce sujet, et d'annoncer qu'une récompense honnête sera donnée par la compagnie, pour l'arrestation de toute personne ou personnes qui seraient convaincus d'avoir ainsi violé les droits accordés par la charte à cette compagnie

GEORGE MERRICK,
Ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton. 20 oct

*Banque de Commerce de la Nelle Orléans*
Nouvelle Orléans 24 oct. 1836

TRAITES—Sur la Mobile à vendre à cette institution.
25 oct Ed. DUPLESSIS, Caissier

AVIS—Le soussigné est autorisé par la direction à négocier les bonds de la Compagnie de Navigation d'Orléans, pour une somme de cent mille piastres, à l'effet d'obtenir les fonds nécessaires, pour améliorer et compléter la navigation du Bayou St. Jean et du Canal. Les bons sont divisés en coupons de cinq cents piastres. Sur cette somme quarante mille piastres sont payables dans vingt cinq ans, et les soixante mille restant, dans trente ans. Ces bons portent intérêt à raison de six pour cent par an, payable semi-annuellement, au bureau de la compagnie, dans cette ville, et les paiements sont garantis par la première Municipalité.

Les propositions pourront être adressées au soussigné ou laissées entre les mains du secrétaire, au bureau de la Compagnie, au bassin Carondelet.

18 oct J. H. HOLLAND, président.

AVIS,
Commission du Chemin à Coulisses de Washington.

LA Compagnie recevra des soumissions pour la confection du Rail Road projeté qui doit aller de la rue des Champs Elysées à la Terre aux Boeufs, à la charge par les contracteurs de fournir tout le nécessaire, à l'exception seulement des rails qui devront être fournis par la compagnie) et à la charge encore par les dits contracteurs de confectionner le tout.

Le devis des matériaux à fournir est déposé au bureau de la Compagnie, encoignure Orléans et Royale.

J. A. DUREL,
6 oct Secrétaire.

AVIS.
Commission du chemin à coulisses de Washington.

LES commissaires invitent les propriétaires de terrains avoisinant la rue des Bons Enfans, à partir de la rue des Champs Elysées jusqu'à la rue Ferdinand à faire connaître par soumissions cachetées la dimension, le prix et les conditions auxquels ils vendront lesdits terrains.

20 sept J. A. DUREL, secrétaire

AVIS—Les livres de souscription du Rail Road de Washington, sont ouverts tous les jours depuis 9 heures, a. m. jusqu'à 3 heures P. M. au Bureau de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans.

[illegible] J. A. DUREL, Sec'r.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
*Nouvelle Orléans, 3 septembre 1836.*

PAR ordre de la Direction de cette Banque, une assemblée spéciale est convoquée pour lundi 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.

5 sept RICHARD RELF, Caissier.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi

5 sept P. CAZENAVE, secretaire pro tem.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
E. Sainett,
S. W. Oakey,
James Currell,
John Kilshaw, jr
} Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—3m

A LOUER—Deux Magasins à l'encoignure des rues Notre Dame et Nouvelle-Levée. Pour le loyer, s'adresser à PERKS & HALL, 2, Levée de devant.
24 oct

A LOUER—Les Magasins maintenant occupés par les soussignés, à partir du 1er. novembre prochain.
HOSKINS & WILCOCKS,
21 oct—1mr rue du Camp, No. 38.

A LOUER.—**Les Magasins à l'épreuve de feu**, situés dans la rue Tchoupitoulas, près de la rue Julie, mesurant 64 pieds de face sur 138 pieds de profondeur, occupés maintenant par M. R. Y. Downey.—S'adresser à COIT & Co.
12 oct rue de la Douane, no 20

A LOUER.
DEUX Magasins dans la rue Bienville, en face du comptoir de J. H. Field et Co. L'possession sera donnée le 1er. novembre, ou avant si on le désire. G. R. STRINGER,
15 oct 50, rue du Canal.

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour de la charrierage. S'adresser à ISAAC T PRESTON.
21 sept 3m

ON DEMANDE cent manœuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle. Orléans et Nashville, à une distance de 12 milles de cette ville et sur les bords du *Lac*.—Ceux arrivant du Nord trouveront cet emploi très avantageux comme le lieu est très salubre, et ils sont garantis d'être long temps employés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à
8 oct—3 PETER MURPHY.

SANGSUES.

AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsque l'on le désire, il les applique lui-même.
2 sept—a E. B. DONNELLY, rue Bourbon, No. 5

A VENDRE—Une négresse âgée d'environ 25 ans, avec son fils âgé de 4 ans; elle est une excellente blanchisseuse et repasseuse, et domestique de maison de confiance; elle se comporte bien. S'adresser sans 47, rue Bienville. 3 oct

CLOUX ET CHOCOLAT.

300 Barils Cloux, des manufactures Phœnix et Cumberland.
40 caisses Chocolat supérieur—en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS,
8 oc No 38, rue du Camp.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à
13 juil B MARIGNY

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudière et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
9 juil BERNARD MARIGNY.

C. A. FESSARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 185, près de la rue St. Pierre, un cours pratique, de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.

Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres. 4oct—a

POLHEMUS & BUCKLEY,
Peintres d'Enseignes et de Maisons,
*Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, près de l'Arcade.*

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désignés; ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.

N B. Ils posent des vitres, et imitent le bois, en peinture.

A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c.
2 sept—8 m.

CHARLES E. GRANT & CO.
No. 46, rue de Chartres.

TIENNENT constamment un assortment considérable de
MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES
Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, ce mousse, en paille de maïs, etc. 10 octobre

## Ventes par autorité de justice.

*Succession Cou[illegible] des Planteurs de la Louisiane C. Rousla.*

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Lundi le 21 Novembre prochain, à une heure de relevée

Une certaine esclave nommée **Henny** et son enfant, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant.
19 oct FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE.—Dehieg et Chitalignier contre H. C. B. Risingsoo.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres en cette ville, le mercredi deux à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Une certaine maison en briques à deux étages, située à l'encoignure des rues des Champs Elysées et des Bons enfans, sur un lot de terre mesurant vingt pieds à la rue des Champs Elysées sur cent douze pieds à la rue des Bons Enfans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions comptant.
30 sept. FRED. BUISSON, shérif.

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
RUE DU CAMP, No. 3.

Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions de banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies d'or, le tout à des conditions très raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
RUE DE CHARTRES No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur
New-York, Augusta, Ga.
Philadelphie, Savannah do.
Fayetteville, N. C. Macon, do.
Charleston, S. C. Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et bil lets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. tidas 6

LIGNE—Entre la Mobile et la Nlle. Orléans.

EN CONSEQUENCE de la hausse générale des gages et vivres, les propriétaires de la susdite ligne se trouvent obligés d'augmenter le prix du fret, à partir de ce jour, et aux taux suivants:

Barils contenant des articles secs 62 1/2; barils contenant des liquides, 75 c; barils chaux 81; bqts. sucre, 83; tierçons jambons 82-50; bque. vin 81 50; pipes, 83; bll. mélasse, 75c.; marchandises par pied cube, 12 1/2c.; ferrailles 87-50 par tonneaux; foin par balle 82-50; toile d'emballage, 40c. par pièce de 56 yds.; cordage, 40c. par 80 liv; mats, 15c. le boisseau; avoine, 12 do; graisse, par barrillet 15c; beurre, 20; barrillet de plomb, 81 00.

Les chargeurs sont priés de vouloir bien marquer leur marchandise et désigner les consignataires, afin que les dites marchandises leur parviennent sans obstacle ou erreur, dans le cas qu'elles soient livrées avant que le connaissement soit reçu par ceux-ci.

TOURNE & BECKWITH,
13 oct agents

AVIS—La société de J. & J. Darramon, étant dissoute par le décès de Mr. Jean Darramon, les affaires seront continuées par le soussigné, pour la liquidation, jusqu'au 1er. Janvier prochain. Les personnes qui doivent à la dite société sont priées de régler leurs comptes sans délai.

JAS. DARRAMON.

Le reste de leur fonds, consistant en marchandises sèches, est offert à vendre au prix coûtant.
28 oct

LE soussigné aura toujours en main, un assortiment considérable de marchandises domestiques, reçues en cons gnation, et qu'il vendra aux conditions les plus avantageuses;

Cotons écrues à drap et à chemise, 5/4, 4/4, 7/8, 3/4;
Cotons blancs do do 5/4, 4/4, 7/8, 3/4;
10 balles cotons écrues épais de 4/4, convenables au marché mexicain;
6 caisses Percales blanches de bas prix en pièces de 12 yardes;
10 balles Coutil gris;
12 do Flannelles de différents prix, rouges, jaunes et blanche, en parties à la commodité des acheteurs, en débarquement et à vendre par
J. DE BROT,
31 oct—10 40, rue de la Vieille Levée.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves
Succession de Felsick.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Lange Crais, la caution de feu John Conrad, curateur de la succession de feu John Felsick, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS,
29 oct Régistre des Testaments.

Succession de Connelly.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic des créanciers de feu Patrick Connelly, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
26 oct W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Tests.

[illegible] le navire Maring, du Havre, et à vendre [illegible] soussigné:

[illegible] Vie de Dantzick;
[illegible] Cuirasses en boucliers bombés.
R. A. LEFEBVRE.

VINS.

10 QUARTS Pipes vieux Vin de Ténériffe,
[illegible] Pipes do d'Oporto;
[illegible] do Malaga doux et sec;
[illegible] do Madère de Murcelle;
[illegible] do imitation d'Oporto, article sup;
[illegible] do Muscat;
200 paniers Vin de Champagne; des meilleures marques;
20 caisses Sauterne;
35 do Muscat;
4 do Curaçao de Hollande;
4 do Kirschwasser;

En débarquement et à vendre en [illegible] quantité qui plaira aux acheteurs, et à des conditions avantageuses par
31 oct 40, rue de la Vieille Levée.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux:
30 caisses Liqueurs assorties.
20 do Fruits à l'eau de vie;
20 do Cerises;
21 futailles Eau de Vie, marque A. Dussautje;
200 caisses Vin; en magasin, d'importation récente:
1000 caisses Vin de Bordeaux.
DUSSAUT Fils aîné,
31 oct rue Toulouse No. 9.

LA personne qui a enlevé du cou d'un chien Terrier, un collier sur lequel est gravé "C. Schmit N. New Orleans", est priée de le rendre au propriétaire, No. 119, rue Royale. Il est à présumer que cette personne acquiesera d'autant plus à cette invitation, quand elle saura que le chien est retourné chez son maître, qui voudrait s'éviter la dépense de lui acheter un nouveau collier. Si cependant la personne avait besoin du vieux coll er, elle voudra bien faire connaître son adresse, afin qu'on lui en envoie la clef.
29 oct—2

A VENDRE—Un Café, avec ou sans les liqueurs, la maison est très bien située, se trouvant dans le centre du quartier du commerce, en face des navires, et étant bien achalandé. On ne le vend qu'en raison de ce que le propriétaire n'a pas le temps d'y surveiller. S'adresser rue du Camp, No 67. 29 oct—3

SUCRE BLANC et brut de la Havane—200 caisses de 1ère. qualité, en débarquement et à vendre par HARROD & QUARLES,
24 oct 20, rue de la Douane.

BŒUF & Chandelles—40 barils Bœuf mess et 400 caisses Blanc de Baleine, 'New Bedford,' à vendre par HARROD & QUARLES,
24 oct 20, rue de la Douane.

REÇU par le brick Horace, de Marseille, 15 caisses Serrures françaises, assorties de 4 à 8 pouces; Serrures en cuivre à deux clefs, pour armoire; Venouillets de 5 à 6 pouces; Loquets à cuivre 24 pouces.
LABADIE & JACQUELIN,
24 oct 59, rue de la Levée.

A VENDRE.—En magasin, une grande quantité de maïs, avoine et foin, à bas prix.
L. A. LEMOYNE,
Rue Julie, no. 82, entre Magasins et Tchoupitoulas.
15 oct

100 Barils vieux Whiskey recifié, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO,
8 oct 29, rue Bienville.

AVIS est par le présent donné qu'un certificat no 57, de cinq actions de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, inscrit au nom de George Gottschalk, ayant été perdu, qu'une application a été faite pour le renouvellement dudit certificat.
10 août-3m,Ips HUGO C GILDEMEESTER.

REÇU par les derniers arrivages de Liverpool: 18 balles Coton blanc;
9 caisses Velours assortis;
8 balles Quimones idem;
6 caisses Percales blanche;
6 caisses Nanaou; 4 do Mouchoirs Madras;
6 do Indiennes de goût;
1 grosse balle Drap léger;
7 caisses coton sur bobines, et à vendre par KENNEDY, DUREL & Co,
20 oct rue Toulouse, No. 52.

LES sieurs R. N. & A. N. Ogden, avocats, s'étant associés, se rendront régulièrement aux cours de St. Jacques, Ascension, Iberville, Est et Ouest Baton Rouge, Est et Ouest Feliciana, Pointe Coupée, Concordia et Carrol. Leur bureau d'adresse est à Baton-Rouge. 8 oct

EN débarquement du navire Clarissa Andrew, de Boston, et à vendre par les soussignés:
100 caisses Savon Extra No. 1, de la marque Valentine; 100 do do de Jackson & Sowbridge.
HENRY, LATAPIE & Co,
9 sept Vieille Levée, no. 63.

CHEVAUX EPAVES.

CONDUITS à l'écurie rue St. Pierre, entre Saint Claude et Tremé, arrêté par la garde de ville, le 19 du présent.

Une jument, couleur bai brun, un pied de derrière blanc, elle a son poulin.

Si la dite jument n'est pas réclamée dans les dix jours à partir du présent avis, elle sera vendue à l'encan, par M. P. A. Guillotte, samedi, le 5 de Novembre procham. J. PENAS,
21 oct capitaine de la garde.

A VENDRE—Une excellente domestique de maison, bonne nourrice, blanchisseuse et repasseuse, âgée d'environ 18 ans, elle est dans cette ville depuis deux ans, très bien constituée et jouissant d'une bonne santé. Pour les conditions, s'adresser rue Royale, No. 25. 23 oct

## Avis de Banques et de Comp.

AVIS est donné que Lundi, 7 novembre prochain, à midi, au bureau de la Mairie, Bourse projetée à l'adjudication, à l'encanteur, de la fourniture des magasins qui seront construits à la première municipalité, et faisant partie de l'édifice de la pompe à feu.—Les adjudicataires devront fournir leurs billets endossés à la satisfaction du maire, payables à trois, six, neuf et douze mois.

Le 28 Octobre 1836.
28 octobre D. PRIEUR—Maire

MAIRIE DE LA N. ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la première Municipalité, avis est donné que lundi, 7 novembre prochain, dans le 1er. district de ladite municipalité il sera procédé à l'élection d'un alderman en remplacement de Mr. R. M. Carter démissionnaire. Ladite élection aura lieu au café de Richardson, rue Conti, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après midi. Sont nommés juges inspecteurs Mrs. G. K. Rogers et J. Chalaron, et greffier J. H. Field. [28 oct] D. PRIEUR—maire.

INSTITUTION DE JEUNES GENS.
*MÉTHODE RATIONNELLE.*
Directeur H. Magnin, professeur ès-lettres et ès-sciences.

EXTRAIT DU PROSPECTUS GENERAL.

LES objets de l'enseignement forment trois sections. Etudes de la 1ère section:— Lecture; écriture; française; arithmétique; premiers élémens d'histoire et de géographie; dessin linéaire.

Etudes de la 2ème section: française; allemand; anglais; espagnol; italien; élémens d'histoire et de géographie; arithmétique appliquée; tenue des livr s; droit commercial; élémens de géométrie et de mécanique; dessin linéaire: élémens de physique et de chimie; quelques notions d'histoire naturelle.

Etudes de la 3ème section: grammaire générale; langues latine; grecque, latine, allemande, anglaise, espagnole, italienne; étude complète de la langue française; rhétorique; exercice de l'improvisation parlé et écrire; hi toire géographie; philosophie; littérature; mathémathique (spéciales et élémentaires); principes du dessin et de l'avis; Dessin des machines; élémens d'astronomies petite cours de physique et de chimie; élémens d'histoire naturelle.

CONDITIONS

Pour la 1ère section à.....$8 par mois,
Pour la 2ème section à.....$10
Pour la 3ème section à.....$12.

ECOLE DU SOIR,

Le même professeur donne des leçons du soir aux personnes qui désirent compléter leur éducation dans les sciences énumérés ci-dessus.

*N. B.* L'ouverture de cette institution a eu lieu le 1er Oct. 1836.—On peut s'adresser tous les jours de 8 heures à 4 heures, rue de la Vieille Levée, vis-à-vis de l'Hôtel de la Monnaie, chez Mr. H. Magnin, directeur. 29 oct

A VENDRE.

UN Terrain de valeur situé rue de la Douane, ayant 63 pieds sur 120 de profondeur, mesure française. Un terrain de valeur, formant l'encoignure des rues Ronale et Esplanade ayant 62 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Un lot de terre à l'encoignure des rues Royale et Ursuline ayant 45 pieds de face sur 70 pieds de profondeur.

Une maison ainsi que le terrain, à l'encoignure des rues Bourgogne et Dupuis.

Un lot de terre situé rue Bienville près de la rue des Remparts.

Un lot de terre situé rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse.

Un lot de terre situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Jackson et Philippa, ayant 120 pieds sur 170 de profondeur, mesure française, ainsi qu'une bonne maison qui se trouve batie sur le dit terrain.

Plusieurs lots de terre dans le faubourg Bouligny, Carrollton et Greenville.

Le bon bien de campagne servant de résidence à Mr. Courval, à Carrollton, ayant un ilet et demi de terre, avec une maison spacieuse, batie en briques, avec cuisine et autres dépendances ainsi qu'un jardin bien distribué et ayant une quantité de plantes rares

Plusieurs terrains sur la batture du faubourg Livaudais.

Plusieurs lots de terre en face du jardin de Mr. Lizardi. Ed GOTTSCHALK,
1er Nov. Courtier

HARROD & QUARLES, No 24, rue de la Douane, ont à vendre,
300 caisses sucre blanc de la Havane,
40 do do brut do.
200 do de 13 liv. Thé poudre à canon et imp.
120 do de 6 do do do do
50 cobs toile à voile I Brangin,
10 balles do Raven Duck.
10 pipes eau-de-vie de Bordeaux, ayant droit au drawback,
20 demi pipes do de Marseilles,
50 quart de pipes eau-de-vie pure,
30 do imitation do,
30 do vin de Sicile,
10 pipes genièvre de Hollande,
5 caisses vieux whiskey écossais de 10 de 10 douz. chaque;
20 do vin de Chêtes Rai et foncé, de 40 douz,
30 barils mérise,
300 caisses cigars de la Havane (marque de choix)
50 sacs amendes, molles,
50 paniers do dures,
300 caisses blanc de baleine,
50 do savon extra No 1,
25 barriques huile de lin pure fine,
50 barils salpêtre raffiné,
30 sacs do naturel,
200 rames papier à écrire,
200 do papier à lettres,
150 caisses tabac à fumer,
400 rouleaux cordes de Marseilles, 1ère marques assorties,
400 do cordes d'emballage 1re qualité, assorties et goudronnées,
400 barils harengs et saurets,
60 caisses fromage ou tranche d'ananas,
110 sacs café,
50 pièces toile d'Irlande supérieure,
200 grosses boutons de toute sorte.
26 oct

LES soussignés offrent à vendre à des conditions avantageuses, en débarquement du navire Talma, actuellement à la Balize:

20 barriques Vin rouge, qualité supérieure, à la marque Carrère aîné, Lestonnac, Médoc, 1832.
59 barils Vin blanc [illegible] supérieure, très supérieure;
2 caisses Eau-de-vie de Champagne;
50 do Eau-de-vie de Cognac;
25 barils Vinaigre de Bordeaux.

En Magasin
Vin rouge en barriques, St. Julien, St Estèphe 1827 1828.
Grave Talbot 1831 et 32.
Vin de Cognac en cercle et en pots; Vin Blanc Sauterne; Vin aigre, Rhum de la Jamaique vieux; Irish Whiskey, Vin en caisses, &c.

Leur magasin étant souterrain, ils offrent pour prendre des marchandises en nantissement.

A BONNERON & CARRERE,
Nouvelle Levée, entre Ursulines et Hôpital.
31 oct—3

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

A l'instar de Paris, en gros et en detail, rue de Chartres et Jefferson.

GAULHIAC & Co., reçoivent de Paris par le Marengo, du Havre, un grand assortment de marchandises qui ont été choisies par Mr. Gaulhiac, dans les meilleures fabriques de la capitale. Ces articles consistent en toutes sortes de Parfumeries extra fines et fraiches, ce qui est remarquable par sa nouveauté, sont les savons de toilette, forme nouvelle, en boites et à toute odeurs. La véritable crême d'amandes amers: les fins extraits d'odeurs de mousseline, jasmin, violette musc, &c.

La véritable et supérieure qualité d'Eau de Cologne, dito de Lavande, ambrée et naturelle, le mucillage pour la teinture des cheveux, (garantie); les pâtes de rubeurs, huiles et pommades, pour l'entretient des cheveux; fontes les poudres à dents, et opiat pour l'entretient de la bouche, ainsi que tous les accessoires de toilettes en parfumeries.

Toute espèce de brosseries nécessaires à l'usage des deux sexes, les brosses à dents nouvelles, do. à ongles, montée en ivoire et buffle, de la plus grande solidité; les brosses à têtes extra fortes et à habits; ensemble les premières qui aient paru à la Nouvelle-Orléans.

La réputation méritée et obtenue par la qualité des gants qu'ils ont toujours eu en magasin, les ont mis à même de faire des arrangements en fabrique à Paris afin d'avoir constamment à vendre à la garantie et au meilleur marché, les gants de chevreaux, toutes couleurs, les gants de bals et soirées; gants de castor et daim pour militaire; gants fil d'Ecosse, couleur blanc, les beaux gants de soie doubles de toutes couleurs; le finis de ces articles dépasse par le soin qu'on y a porté ceux des années précédentes.

Assortiment de cols en satin, dentelles, unis et brochés de toutes les hauteurs, et cravattes nouvelles du meilleur goût.

Glaces à chevalets pour la toilette des deux sexes, assortis de goût et de grandeur, nécessaire d'hommes et dames, à musique et autres superbes assortiment de faux cheveux en natte, dit (fausse queue) 3/4 de longueur, et au dessous en toutes couleurs, raies pour bandeaux, lisse de 5 à 6 pouces de hauteur et au-dessous à pouvoir satisfaire toute les demandes.

Un assortiment complet de postiches pour les deux sexes, en perruques métalliques, ce qu'il y a de plus léger, et sans métallique, toupets de tous les genres; tours à bandeaux indéfrisables, à raies de chair longue; touffes à l'anglaise et autres, généralement tout ce qui a rapport à la coiffure moderne en cheveux, fleurs et perles. Ainsi que tout ce qu'ils ont habitude de tenir annuellement avec augmentation de nouveautés.

Mr. Casimir Rodner, élève et premier ouvrier de Messieurs Normandin Frères, brevetés à Paris, pour les perruques et la coiffure des Dames, connu par nombre de Louisianais, est engagé dans l'établissement. 29 oct

ASSORTIMENT SUPERBE 